

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 126 (2000)
Heft: 20

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DU 15. 9. 2000

Finances, politique et grands projets

Journée sia prévue pour l'automne 2001, thème central de la société jusqu'en 2003, grands projets dans les domaines de la normalisation et des règlements, budget 2001 et groupes professionnels en phase de constitution: tels ont été les principaux thèmes de la conférence des présidents de la sia, qui s'est tenue le 15 septembre dernier à Berne. Les débats animés permettent de conclure que la sia est sur la bonne voie et qu'elle répond toujours aux exigences de qualité et de compétence qui ont fait sa réputation.

Budget, membres et politique

La sia présente un budget équilibré, ce qui lui permet de s'appuyer sur de solides bases. Les recettes et les dépenses s'équilibreront encore l'an prochain. La cotisation annuelle demeurera inchangée en 2001, même si les prestations aux membres ont été élargies. D'ici la fin de l'année, la sia devrait accueillir 500 nouveaux membres associés et pour ce qui est des bureaux membres et des membres individuels, les admissions et démissions s'équilibreront. Un assainissement se profile en ce qui concerne les membres inactifs, à savoir les seniors. Avec un effectif de 12 000 membres environ, la sia est toujours le premier groupement pour la défense des intérêts des concepteurs et professions apparentées en Suisse. Selon ses statuts, la sia doit prendre position sur toutes questions ayant trait à la construction, la technique et l'environnement. De telles questions ayant également une dimension politique, les présidents des dix-neuf sections, des treize sociétés spécialisées et des quatre groupes

professionnels sont unanimes et répondent clairement «oui» à la question de savoir si la sia doit s'engager et s'exprimer dans les dossiers politiques importants concernant les membres.

Normalisation et règlements

Les normes de la sia sont régulièrement mises en conformité avec la normalisation européenne. Le nouveau modèle de prestation (MP) et le règlement sur les prestations et les honoraires (RPH) basé sur le MP, qui a été également révisé, sont actuellement en voie de concrétisation et entreront en vigueur dès le début de l'année prochaine. Des cours de formation seront organisés à l'échelle régionale pour accompagner leur introduction. Les normes «Swisscodes» relatives aux structures porteuses applicables en Suisse - un autre grand projet - sont soutenues par la Confédération. Les règlements «Swissconditions» définissent les clauses contractuelles faisant référence aux normes dans le domaine des structures porteuses, qui seront dissociées de la norme technique dans le cadre de la normalisation européenne. La SSE (Société Suisse des Entrepreneurs) joue dans ce contexte un rôle moteur: la sia, Cemsuisse, le CRB (Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction) et la Confédération sont parties prenantes dans ce projet.

Journée sia 2001

La fascination du son sera le thème de la journée sia. Pius Flury de Soleure travaille actuellement à cette rencontre qui est le résultat d'un concours d'idées. Cette manifestation se déroulera en automne 2001 au Centre de culture et de congrès de Lucerne. Le son sera au cœur de l'évènement, une expérience pour les sens et l'intellect, construite sur le modèle d'une œuvre musicale avec une ouverture, des varia-

tions et une finale. Le centre de culture et de congrès fournit un cadre idéal pour cette journée.

Groupes professionnels

Les quatre groupes professionnels (Architecture, Génie civil, Technique /industrie et Sol/air/eau) ont été mis en place dans le contexte de la nouvelle orientation de la sia avec pour objectif de traiter toutes les questions spécifiques aux professions représentées, et de définir une politique professionnelle. Les conseils des groupes professionnels ont été constitués en avril dernier. Les groupes Architecture et Technique /industrie ont déjà défini leurs principales orientations (voir IAS 18/00, p. 360). D'autres rapports suivront.

«KAJA»

«Kaja» est l'abréviation de «Kurz-arbeitsmodell mit Jahresabrechnung» (modèle de travail à temps réduit avec décompte annuel). Ce modèle devrait permettre de compenser raisonnablement les insuffisances de charge dans les bureaux par une indemnité sur une période limitée. Des cours de perfectionnement et diverses actions similaires combleront intelligemment ces «temps morts»; la cohésion sociale pourra être maintenue et des mesures de licenciement, avec toutes les conséquences socialement désastreuses et bien souvent lourdes qu'elles impliquent pour les bureaux d'architecture et d'ingénieurs, pourront être évitées.

Dans le canton de Berne, un modèle similaire a été développé à l'initiative de quelques bureaux sia en collaboration avec l'OCIAMT (Office cantonal de l'industrie, des arts et métiers et du travail). Ce modèle doit être incorporé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), aux travaux en cours pour la révision de la loi sur le chômage (si la sia préconise cette mesure).

Les sections sur le réseau

Actuellement, l'harmonisation du droit de la construction, au centre des débats à Zurich, progresse à grands pas. Dans un premier temps, la terminologie sera redéfinie et mise en conformité. La sia doit, dans ce contexte, développer une réglementation claire et, le cas échéant, une norme, qui sera imposée ultérieurement. Plusieurs sections étudient la mise en place d'un site propre sur Internet. Le site accessible sous www.sia.ch est régulièrement passé à la loupe pour en déceler les points faibles et à fins d'actualisation. Les projets à l'étude pour les sections et les groupes spécialisés sont suivis par la sia avec le plus grand intérêt et participeront à l'amélioration de ce support essentiel.

LA SIA RÉPOND À L'UTS

«Chances égales pour tous les ingénieurs et architectes»

L'UTS (Union technique suisse) a diffusé en août dernier une pétition sans en nommer le destinataire. Par cette action, l'UTS entend «user de son influence auprès de toutes les institutions pour que tous les ingénieurs et architectes diplômés de l'enseignement supérieur puissent soumissionner à l'échelle nationale et internationale». L'UTS estime aussi que «dans un monde globalisé et une économie régie par la rapidité, un pays ne devrait pas pouvoir conserver des frontières corporatistes à l'échelle régionale ou nationale». Kurt Aellen, président de la sia, et Eric Mosimann, secrétaire général de la sia, se sont adressés à l'UTS en ces termes.

«Nous avons pris connaissance de votre pétition, qui a été diffusée auprès des membres de la sia, de la FAS et de l'usic. Le comité directeur de la sia, ainsi que la FAS et l'usic, jugent cette dé-

marche inopportun pour différentes raisons. La formation professionnelle traverse actuellement une période mouvementée. Au cours des entretiens présidentiels de l'UTS et de la sia tout au long de ces dernières années, le cas des Hautes écoles spécialisées a été régulièrement évoqué. Nous soutenons fermement l'objectif des Hautes écoles spécialisées à un niveau élevé, mais nous craignons que votre démarche puisse déclencher des réactions négatives et avoir en définitive des effets contre-productifs. La question de l'inscription dans le registre A ou B des étudiants des Hautes écoles spécialisées sera examinée par la Confédération dans le cadre de l'inspection des écoles, prévue pour 2002. L'objet de cette inspection porte notamment sur l'affirmation d'un droit à l'égalité et à la différence pour les universités et les Hautes écoles spécialisées, postulé par la loi. Le DFE a mandaté un groupe d'experts, qui compte quelques représentants de l'UTS et de la sia, pour présenter des suggestions en vue d'une reconnaissance des diplômes dans le domaine de l'architecture d'ici la fin de l'année. Ces propositions devraient s'inspirer du modèle anglo-saxon (Bachelor, Master), que la sia approuve. Une solution d'avenir raisonnable pour tous ne pourra être trouvée que si des discussions constructives sont menées».

CONTRÔLE QUALITÉ POUR LE CIMENT

Dans le cadre de la surveillance par un organisme extérieur selon l'annexe A3 de la norme SIA 215-002 «Ciment - composition, exigences et critères de conformité, 1ère partie: ciment d'usage courant (SN ENV 197-1)», le TFB a testé en 1999, en tant que bureau de contrôle et d'inspection accrédité, les principales sortes de ciments suisses.

Les échantillons des onze cimenteries se répartissent de la manière suivante:

Type de ciment	Echantillons	Usines
CEM I 32.5	6	1
CEM I 32.5 F54 ¹	9	1
CEM I 42.5	54	9
CEM 42.5 HS ²	11	2
CEM 52.5	24	4
CEM 52.5R	24	4
CEM II/A-D 52.5	6	2
CEM II/A-D 52.5 R	6	1
CEM II/A-L 32.5 HS	6	1
CEM II/A-L 32.5 R	54	9
CEM II/A-L 42.5 R	12	2
CEM II/A-S 32.5 R	9	1
CEM II/B-L 32.5 R	6	1

¹ Ciment avec 4 M.% de poussières de silicate

² Ciment résistant aux sulfates (teneur en C3A ≤ 3 M.%)

Une seule non-conformité a été constatée. La résistance minimale à la compression après 28 jours, de 52,5 N/mm² pour un ciment CEM II/A-D 52.5, n'avait pas été respectée (valeur relevée: 47,5 N/mm²). Le lot correspondant a été isolé et retourné à la cimenterie où le défaut a pu être décelé et corrigé.

MEILLEURS VOEUX

La sia présente ses félicitations à ses membres qui fêtent les anniversaires suivants en octobre:

85 ans:

Charles-André Perret, Dr., av. Léopold-Robert 31, 2300 La Chaux-de-fonds

Raymond Reverdin, arch., rue des Granges 8, 1204 Genève

Alberto Bassetti, ing. rural/géomètre, viale Stazione 13, 6500 Bellinzona.

RECTIFICATIF

Dans l'article «Impact du diesel sur la santé», paru dans *IAS* 18/00, l'adresse Internet de l'auteur est <www.iurst.ch>